

# de BUT en BLANC

Bulletin  
du Syndicat  
National  
des Infirmier (e) s  
Conseiller (e) s  
de Santé



## BULLETIN ACADEMIQUE 76 Mars Avril 2018

### EDITO

Le congrès exceptionnel du SNICS, qui s'est tenu le 6 février dernier à Paris, a été une grande réussite et a réuni 600 infirmières et ce malgré les difficultés liées à la neige et aux transports perturbés.. Le SNICS-FSU a été reçu ce même jour par le ministère de la santé.

A ce jour et malgré les relances, le MEN n'a toujours pas donné de réponse quant à son engagement concernant le maintien des missions des infirmières de l'EN.

Vous trouverez dans ce 4 pages, le rapport du CESE (conseil économique, social et environnemental) sur « la santé des élèves », et ses recommandations qui nient totalement les missions et l'expertise des infirmières dans l'accompagnement des élèves pour leur réussite scolaire.

On a reproché au SNICS de crier une fois de plus au loup... le loup est sorti du bois.

**Le danger est donc bien présent**, d'autres mobilisations seront nécessaires.

Le combat ne se fait pas sans financement, il n'est pas trop tard pour apporter votre aide financière sous forme d'une souscription que vous pouvez adresser à C Duvigneau, notre trésorière.

Le SNICS-FSU organise le mardi 24 avril, un stage sur le thème du secret professionnel et sur les retraites.

Même si le délai d'inscription est passé, n'hésitez pas à demander une autorisation d'absence à votre supérieur hiérarchique (et à vous inscrire sur doodle). Ce stage aura lieu au Lycée Jean Macé de Lanester (56).

Les CTSD (comités techniques spéciaux départementaux) se sont tenus dans chaque département. Ce sont dans ces instances que sont discutées la répartition des moyens et l'implantation des postes. le SNICS y est présent dans les 4 départements.

Vous pourrez lire les comptes rendus des CTSD dans ce bulletin.

Les demandes de mutation sont à faire en ce moment, vos commissaires paritaires sont à votre disposition, n'hésitez pas à les contacter.

La CAPA aura lieu le 11 juin.

**Le congrès académique du SNICS aura lieu le 3 juillet 2018**, au lycée Freyssinet à St Brieuc

Réservez dès à présent cette date, une convocation vous sera envoyée ultérieurement.

### A RETENIR

#### Réunions syndicales

##### Judi 17 mai

Matin : Rennes FSU  
Après-midi : lycée Freyssinet  
Saint Brieuc

##### Mardi 22 mai :

Après-midi : lorient

##### Vendredi 25 mai :

Matin Auray  
Après-midi : Pontivy

Congrès académique  
3 juillet

### LE SITE DU SNICS

Le site du SNICS  
académique est  
régulièrement actualisé.  
N'hésitez pas à le  
consulter

<http://snics-fsu-bretagne.jimdo.com/>



### SOMMAIRE

**Page 2** : Les membres du bureau. Mutations réunions syndicales

**Page 3**: CTA CTSD

**Page 4** : le CESE

**Page 5** : prépa concours

**Page 7 et page 8** : Bulletin de syndicalisation.

## Le Bureau académique

### Secrétaire académique

#### Cécile GUENNEC

Collège Marcel Pagnol - 56240 PLOUAY  
Tel pro : 02 97 33 39 31  
Tel perso : 06 61 41 01 22  
[cecile.guenneec@gmail.com](mailto:cecile.guenneec@gmail.com)

### Trésorière académique

#### Colette DUVIGNEAU

Collège E Guillevic - 22 Ploec-sur-Lié  
06 32 15 53 73  
[colette.duvigneau@gmail.com](mailto:colette.duvigneau@gmail.com)

#### Sylvie BENECH

Lycée Jean Monnet  
22800 QUINTIN  
Tel pro : 02 96 74 86 26  
[sylvie.benech@ac-rennes.fr](mailto:sylvie.benech@ac-rennes.fr)

#### Patricia DESBOIS

Lycée Rabelais - 22 Saint Briec  
Tél: 02.96.68.32.88  
06.81.26.77.50  
[patricia.desbois1@ac-rennes.fr](mailto:patricia.desbois1@ac-rennes.fr)

#### Isabelle DUCHEMIN

Collège - 35190Tinténiac  
Tel pro : 02 99 68 00 31  
Perso : 06 03 33 96 50  
[isabelle.duchemin@ac-rennes.fr](mailto:isabelle.duchemin@ac-rennes.fr)

#### Marie Christine LORVELLEC

Lycée Sévigné-35 CESSON SEVIGNE  
Tel pro : 02 99 83 52 68  
Tel perso : 06 86 57 63 17  
[marie.christine-lorvellec@ac-rennes.fr](mailto:marie.christine-lorvellec@ac-rennes.fr)

#### Benoît FAUTRAD

Lycée Jean Guéhenno – 56 VANNES  
Tél: 02 97 43 76 18.  
Tél perso : 06 73 45 24 79  
[benoit.fautrad@ac-rennes.fr](mailto:benoit.fautrad@ac-rennes.fr)

#### Brigitte LE PARC

Lycée Marie Le Franc – 56 LORIENT  
Tel perso : 06 89 55 20 34  
Tel perso : 02 97 76 18 21  
[brigitte.le-parc@laposte.net](mailto:brigitte.le-parc@laposte.net)

#### Isabelle MUSSEAU

Collège Pensivy - 29140 ROSPORDEN  
Tel pro : 02 98 66 95 70  
Tel perso : 02 98 50 54 58  
[isabelle.musseau@wanadoo.fr](mailto:isabelle.musseau@wanadoo.fr)

#### Maryse NICOL

Collège de St Exupéry - 29 Lesneven  
Tel: 02.98.83.00.45  
[maryse.nicol@ac-rennes.fr](mailto:maryse.nicol@ac-rennes.fr)

## Mutations

### Mouvement :

La saisie des vœux aura lieu du **5 mars au 3 avril 17h** sur le serveur AMIA. Après réception de la confirmation vous aurez jusqu'au 11 avril pour modifier si besoin vos vœux. La publication des postes vacants est visible sur le serveur AMIA. Elle est mise à jour régulièrement.

Lors des CAPA, les élus du SNICS défendent l'ensemble des infirmier(e), étudiant avec soin les fiches de vœux envoyées par les collègues et vérifient que le mouvement se fait dans le respect des textes et du barème.

N'hésitez pas à nous envoyer le double de votre demande de mutation : il est toujours plus facile de défendre en CAPA un collègue dont nous connaissons le dossier.

Vos commissaires paritaires sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller dans vos démarches. N'hésitez pas à les contacter.

(Ci-dessous la liste des commissaires paritaires)

### La CAPA aura lieu le lundi 11 juin à 14h30.

Après la CAPA, nous vous rendons compte individuellement des résultats et en faisons un compte-rendu dans un bulletin.

### Commissaires paritaires :

Guenne Cécile	Musseau Isabelle
Lorvellec Marie-Christine	Fautrad Benoît
Desbois Patricia	Le Parc Brigitte

## Réunions d'informations syndicales

Réservez vos dates (les convocations vous arriveront prochainement)

Le SNICS organise des réunions d'informations syndicales dans tous les départements. Vous pouvez vous rendre à celle qui vous convient le mieux, en fonction du lieu.

Ces réunions sont ouvertes à tous : stagiaires, titulaires, contractuel(le) syndiqué(e)s ou non.

La convocation est à joindre à la demande d'autorisation d'absence (formulaire à retirer au secrétariat de votre établissement) et à déposer auprès de votre chef d'établissement, 8 jours avant la date prévue.

Ces réunions sont un moment d'échanges entre collègues et d'informations sur la profession. Elles relèvent du droit syndical accordé à chaque personnel pendant ses heures de travail (décret du 28 05 82).

### **Jeudi 17 mai**

Matin : Rennes FSU  
Après-midi : lycée Freyssinet Saint Briec

### **Mardi 22 mai**

Après-midi : Lorient

### **Vendredi 25 mai :**

Matin : Auray  
Après-midi : Pontivy

## **CTA-CTSD**

**Ce sont les instances où sont décidées et votées les implantations des Postes Infirmiers :**

### **CTA (comité technique académique)**

Seul le SNICS représente les infirmières dans cette instance.

Pas de création de poste cette année pour les infirmières et un détournement de moyen dénoncé en CTA : du fait de la fermeture du lycée de Plouhinec le département du 29 perd un poste et l'administration a refusé de le ventiler sur un autre établissement ou sur un autre département. C'est un détournement de moyen infirmier.

Le SNICS-FSU a interpellé le recteur lors du dernier CTA sur le nombre inquiétant de collègues infirmières en CLD et CLM ; Le Recteur nous a renvoyé vers le CHSCTA.

Le SNICS travaille en CHSCTA sur la création d'un questionnaire concernant les conditions de travail des infirmières.

### **Sur le 56 :**

Pas de modification dans la dotation et la répartition des moyens

Le SNICS a rappelé les difficultés rencontrées par les collègues de la cité scolaire de Guer ainsi que le problème des postes liés « Rohan-Mauron » et « Quiberon-Carnac »

### **Sur le 29**

Le SNICS-FSU a dénoncé le fait que le poste du lycée de Plouhinec ne soit pas réaffecté dans le département notamment au regard du nombre important de postes liés dans celui-ci. Le SNICS a demandé que des moyens puissent être affectés sur ces secteurs.

Le SNICS a aussi interrogé l'administration sur le nombre important de collègues infirmiers en arrêt maladie et demandé une analyse des situations. De même, nous avons à nouveau dénoncé les remplacements à seulement 50 %.

A noter que pour les médecins les 20 postes sont tous pourvus par un titulaire.

### **Sur le 22**

Pas de modification dans la dotation et répartition des moyens

Le SNICS a dénoncé la situation atypique du lycée Renan lié au collège de Plouagat,

Il a été rappelé qu'il reste encore 9 collèges rattachés à 1 autre collège et 5 attachés à un LP. De nombreux élèves n'ont donc la possibilité de rencontrer l'IDE qu'une fois par semaine. Le SNICS a dénoncé le fait que le poste d'internat du lycée Jean Moulin à Saint-Brieuc, n'ait pas été pourvu cette année alors que la collègue contractuelle en poste était sur liste complémentaire au dernier concours. Cela prive les élèves internes d'une présence infirmière et oblige la collègue à repasser le concours Après la CAPA, nous avons interpellé le recteur sur cette situation, nous n'avons pas eu de réponse.

L'administration a été interpellée sur le nombre de CLD et CLM dont le nombre ne cesse d'augmenter chez des collègues de plus en plus jeunes.

### **Sur le 35**

Il n'y a pas de modification dans la dotation (98 ETP)

Des moyens provisoires seront implantés pour la rentrée 2018 sur

- 0.5 ETP au Clg P Perrin à Tremblay
- 05 ETP au Clg Bellevue de Redon
- 0.5 ETP au Clg le Chêne vert de Bain de Bretagne
- 0.5 ETP au Clg les Fontaines de La Guerche de Bretagne

## **Le CESE (conseil économique social et environnemental)**

Nous vous avons parlé régulièrement cette année du CESE. Voici ses préconisations que vous pouvez lire ce rapport en suivant ce lien

[http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018\\_05\\_eleves\\_sante.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_05_eleves_sante.pdf)

Toutes les craintes du SNICS-FSU y sont :

- le médecin doit « être à la tête d'une équipe de santé scolaire pluri professionnelle, et pilote d'un dispositif au croisement de l'école et de la santé ».

**Cela signifie un changement de hiérarchie plus que probable pour nous. Nous vous rappelons que la hiérarchie des chefs d'établissements et le fait que nous nous occupions d'élèves (et pas d'enfants) nous permet-d'avoir les vacances scolaires contrairement aux médecins et AS (qui s'occupent d'enfants). Et oui les enfants sont disponibles en dehors des vacances scolaires, mais pas les élèves.**

- « rendre la visite médicale de la sixième année effective pour tou.te.s, » en permettant « la « pratique avancée » qui permet à des métiers de santé de niveau intermédiaire, à la formation et aux compétences reconnues, d'intervenir sur ce qui, dans le cadre actuel, relève de l'exercice médical »,

Qui sont ces professions intermédiaires ? les infirmières ? si oui, pourquoi ne pas citer notre profession ? !!!

**ATTENTION : une pratique avancée n'est pas équivalent à une spécialité (IADE, PUER, IBODE). Une spécialité s'obtient (et se garde), et permet la création d'un corps, d'une grille de salaire spécifique alors que la pratique avancée se donne si besoin (manque de médecins) et se reprend si besoin (trop de médecins) et ne donne pas droit à une rémunération. C'est pourquoi le SNICS défend pour la profession une reconnaissance master.**

- puisque les infirmières feront les VM, pour accompagner les élèves, le CESE demande « aux pouvoirs publics de créer une plateforme pour orienter rapidement les élèves et leur famille quand il.elle.s sont confronté.e.s à une difficulté de santé physique ou mentale »

Car d'après le CESE

« Confronté.e.s à une difficulté de santé, les jeunes ne s'adressent pas prioritairement aux enseignant.e.s ou aux personnels présent.e.s dans l'école. Quand il s'agit d'une question d'ordre psychologique, ils.elles sont même, parmi les jeunes de 15 à 25 ans interrogé.e.s, 68% à indiquer qu'il.elle.s ne se tourneraient pas vers une personne de leur établissement scolaire » !!!!!!!

**Et avant 15 ans ? qu'en est-il ?**

**Et qui sont tous ces jeunes qui passent dans nos infirmeries (15 millions de passages par an)**

**Qu'en est-il pour le CESE, de nos missions d'accueil d'écoute de suivi d'accompagnement et d'orientation, de notre participation à la réussite scolaire de tous les élèves ?**

- quant aux actions d'éducatrices à la santé, le CESE préconise « par le biais des médecins de l'Education nationale, la définition des projets de santé de territoire, l'élaboration des contrats locaux de santé qui déclinent les priorités du projet régional de santé au niveau local »

**Nous sommes là dans de la santé publique. Les territoires (ARS) décideront des actions d'éducation à la santé à mettre en place dans les établissements.**

**En conclusion, pour le CESE les missions et l'expertise des infirmières de l'EN sont niées et limitées à une vision médico-centrée qui ne reconnaît à l'infirmière que « d'acquérir des compétences pour faire ce qui est aujourd'hui du domaine médical » et « de participer à un recueil de données ».**

**C'est sur ces inquiétudes que le SNICS-FSU avait appelé à manifester le 6 février dernier.**

**On lui a reproché de crier au loup... le loup est maintenant sorti de sa tanière. D'autres actions sont à venir.**

### **Préparation au concours**

Le SNICS-FSU a organisé, comme les années précédentes, une préparation au concours infirmier le mardi 6 février 2018 au lycée du Blavet à Pontivy. Cette journée était animée par Isabelle Musseau et Sylvie Benech.

Thèmes abordés : l'organisation du concours- les textes- la santé à l'école- la place de l'infirmière dans l'équipe éducative- l'Education Nationale et ces instances- l'oral.

Cette journée était ouverte à toutes et a réuni une trentaine de participantes.

L'écrit a eu lieu le 30 mars 2018. Le rectorat organisera une préparation à l'oral pour les admissibles.

Cette année l'académie de Rennes ouvre

- 12 postes et 1 poste au titre du handicap pour le concours externe
- 3 postes pour le concours réservé

### **SOUSCRIPTION-MOBILISATION du 6 février 2018**

Je soutiens le SNICS et souscris à hauteur de .....euros

J'envoie mon chèque à l'ordre du SNICS à

Colette DUVIGNEAU  
23 La Boissière - 22460 MERLEAC